



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 12 AU 18 JUIN 2010

N° 112

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 10
INTERNATIONAL	11
A SAVOIR	12

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Dans le cadre de son plaidoyer national pour une loi sur le droit d'accès à l'information publique, le Centre pour la liberté des médias au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (CMF MENA) s'est intéressé à un domaine rarement exploré au Maroc : celui du système d'information parlementaire marocain. Le centre vient de publier les résultats de son étude réalisée pendant les mois de mars et avril, qui indiquent l'absence d'un système d'information parlementaire efficace.

15/06/2010



L'info gouvernementale jugée par les parlementaires

Le CMF MENA vient de dévoiler les résultats d'une étude réalisée en mars et avril sur le système d'information parlementaire marocain. Pas moins de 150 parlementaires «sans prise en considération de l'appartenance politique ont été interrogés dans le cadre de ce sondage», précise le centre indépendant de recherche et de plaidoyer pour la liberté des médias et le droit à l'information dans la région MENA. On apprend ainsi que 35% des parlementaires estiment que le pouvoir exécutif et les administrations publiques ne leur fournissent pas

les documents et informations dont ils ont besoin pour accomplir leur travail. Pire encore, 65% des parlementaires ont déclaré que les réponses fournies par le pouvoir exécutif à leurs questions ne contiennent pas les informations et les données dont ils ont besoin. Et 44% jugent les réponses du gouvernement non crédibles. Dans ce contexte, Said Soulam, directeur exécutif du centre a insisté sur la nécessité d'une loi sur l'accès à l'information au Maroc.

16/06/2010



Le Centre pour la liberté des médias appelle à la rénovation de la structure d'information du parlement

Dans un rapport rendu public lundi, sur le système d'information du parlement marocain, le CMF MENA a appelé le gouvernement et le parlement marocains à introduire plus de transparence à leurs relations en matière d'information et à renforcer leur coopération dans ce domaine. Le centre a fait une série de propositions pour soutenir le parlementaire et lui fournir les informations et les documents nécessaires à l'accomplissement de son travail. Le document appelle, par ailleurs, le Parlement à rénover et activer sa structure administra-

tive interne qui est chargée de la collecte et de la diffusion de l'information et de la documentation auprès des parlementaires, et à renforcer les outils constitutionnels et légaux de contrôle du gouvernement. Le document souligne aussi la nécessité pour le parlementaire d'utiliser les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information pour diversifier ses sources d'information et rester en contact avec le public pour collecter et diffuser l'information.

12-13/06/2010



Bouachrine condamné à 6 mois de prison ferme pour escroquerie

Le directeur de publication du quotidien Akhbar Al Yaoum, Taoufik Bouachrine, a été condamné à six mois de prison ferme assortis d'une amende de 500 dirhams dans une affaire d'escroquerie immobilière. Il a été poursuivi à la suite de la plainte du propriétaire d'une villa qui affirme avoir été escroqué par le mis en cause et par un agent immobilier qui l'ont dépossédé de

sa propriété située à Hay Nahda à Rabat. « Cette affaire a été jugée deux fois. Je l'ai gagnée au civil une première fois et on vient de me condamner à la prison au pénal. On m'a condamné comme journaliste et non comme simple citoyen », a déclaré Taoufik Bouachrine à l'AFP. Son avocat va faire appel.

العالم

Le directeur de l'entrepôt de carburant de l'aéroport international de Marrakech condamné à un an de prison

Le tribunal de première instance de Marrakech a condamné le directeur de l'entrepôt de stockage de carburant de l'aéroport international Menara de Marrakech à un an de prison ferme et une amende de 1000 DH, pour abus de confiance. L'affaire a été déclenchée après l'inspection de l'entrepôt de l'aéroport, par des

experts de deux sociétés marocaines de carburant. Les enquêtes ont montré que le carburant se vend en dehors de l'aéroport à 5 dirhams le litre depuis 2004, ce qui a conduit pour l'établissement à une perte de 500 000 litres soit 2 millions de dirhams.

المساء

Le directeur d'une société immobilière tente de corrompre un journaliste du quotidien « Al massae »

Un journaliste du quotidien « Al massae » a été victime d'une tentative de corruption de la part du directeur général d'une société immobilière alors qu'il était en mission, le lundi 7 juin, au siège de cette société pour

préparer un article sur le salon immobilier de Tamesna organisé du 4 au 6 juin. Le journal affirme avoir le droit de poursuivre ce directeur.

الصباح

Un parlementaire accusé d'avoir utilisé un bateau acheté aux Pays-Bas pour transporter de la drogue

Lors de l'enquête menée sur le trafiquant de drogue Zaimi, celui-ci a déclaré à la police judiciaire que le parlementaire Chaâou a acheté un bateau aux Pays-Bas et l'a utilisé dans plusieurs opérations de trafic

de drogue. Il a signalé que le parlementaire lui envoyait des SMS sur son portable pour lui indiquer les points de réception de la drogue chargée dans le bateau.

الصباح

Appels à l'ouverture d'une enquête dans la commune de Sidi Allal el Bahraoui

Des acteurs de la société civile de la commune de Sidi Allal el Bahraoui ont demandé l'ouverture d'une enquête sur la cession d'une place et d'un jardin publics,

sous forme de lots de terrains pour villas, à des personnes influentes, dont des directeurs et chefs de services de la préfecture de Khemisset, ainsi qu'à leurs proches.

12-13/06/2010



Mohamed Naciri : Un pouvoir de décision du conseil de la concurrence pourrait contribuer à la mise à niveau de l'économie

Le Ministre de la justice, Mohammed Naciri, a affirmé, jeudi 10 juin lors d'une journée d'étude sur « les entraves à la concurrence et les moyens d'intervention des autorités compétentes », que la consolidation du rôle du conseil de la concurrence dans la vie économique, en lui conférant un pouvoir de décision à l'instar de certains systèmes étrangers, serait susceptible de lui permettre d'accomplir ses missions de mise à niveau de l'économie nationale et de promotion de l'investisse-

ment. Le Ministre a souligné que la justice accorde un grand intérêt à la protection de la concurrence contre les pratiques anticoncurrentielles, et ce pour protéger le consommateur, estimant que le défi de la concurrence requiert l'adéquation des méthodes de travail de l'entreprise avec son environnement juridique et économique, par l'adoption d'une politique commerciale claire et transparente.

14/06/2010



Fin de l'enquête sur le dossier de la Mutuelle sans que El Ferraâ soit convoqué

Le juge d'instruction de la cour d'appel de Salé, Abdelkader Chentouf, a achevé l'instruction du dossier de la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques, et l'a renvoyé en jugement sans avoir

convoqué El Farâa. Selon des sources bien informées, la loi empêche le juge d'interroger un parlementaire impliqué dans un procès tant qu'il est protégé par l'immunité parlementaire.



Des responsables de la sûreté inculpés dans des dossiers de corruption

Des commissions d'inspection de la Direction générale de la sûreté nationale, à Rabat, ont établi des rapports sur l'implication de plusieurs agents de la police de la circulation dans des dossiers de corruption et d'extorsion, dans plusieurs villes. Selon des sources fiables, le directeur général de la sûreté nationale, Char-

ki Draiss, examinera les preuves pour prendre les mesures nécessaires contre ces corrompus. La DGSN a reçu environ 50 rapports sur les transgressions des officiers et des agents de la sûreté pris en flagrant délit de corruption.

15/06/2010



Immobilier : l'affichage des prix divise les professionnels

La fédération nationale des promoteurs immobiliers (FNPI) a mis en place un nouveau dispositif de transparence dans le secteur. A partir du mercredi 16 juin, les promoteurs immobiliers qui ne pratiquent pas le noir afficheront sur la façade de leurs immeubles, une banderole qui porte la mention indiquant que le promoteur est signataire de la charte d'éthique de la FNPI et qu'il déclare 100% du montant des ventes. « Cette mesure fait partie d'un vaste plan d'action qui vise à ins-

taurer de meilleures pratiques dans le secteur », explique Youssef Ibn Mansour, président de la FNPI. Selon le patron des promoteurs immobiliers, ce programme avait commencé par des mesures pour faire adhérer en masse les professionnels à la FNPI, puis par la signature d'une charte d'éthique qui avait pour objectif de favoriser la transparence et le professionnalisme dans un secteur plombé par des pratiques douteuses et parfois répréhensibles.

15/06/2010

LE SOIR Transparency Maroc soutient la recherche

Si vous êtes étudiant en master ou en doctorat et si vous travaillez sur un sujet de mémoire ou de thèse sur la corruption, sachez que vous pouvez être appuyé par Transparency Maroc. Cette ONG mettra à votre disposition des séances d'encadrement par des spécialistes de la documentation relative à la thématique de la

corruption et une aide financière. Un comité sera constitué par l'ONG pour la sélection des bénéficiaires. La priorité sera donnée aux sujets portant sur la thématique de la corruption aux niveaux local, régional et national au Maroc.

LE SOIR Ombudsman : Pour une culture de médiation
LE MATIN
AL BAYANE

Wali Al Madhalim et président de l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée (AOM), Moulay M'hamed Iraki a appelé, lundi à Madrid, au renforcement de la culture de la médiation et des droits humains

dans l'espace méditerranéen. M'hamed Iraki a également relevé, à l'occasion d'une rencontre de l'AOM, le caractère noble de la mission impartie à l'institution du défenseur du peuple.

الاعتداءات Des protestations devant la Trésorerie générale de Casablanca

Des dizaines de fonctionnaires de la trésorerie générale appartenant au syndicat national démocratique des finances, ont protesté, mercredi matin, devant le siège de la trésorerie régionale de Casablanca pour dénoncer les comportements irresponsables et non profes-

sionnels de la directrice de la trésorerie régionale et ses abus de pouvoir. Le bureau syndical a collecté les signatures des protestataires qui dénoncent le comportement envers le personnel, de la trésorière régionale de Casablanca.

الاعتداءات Protestations contre la corruption dans la délivrance des permis de conduire à Errachidia

Le syndicat de l'union des fédérations professionnelles a organisé, jeudi 10 juin à Errachidia, un sit-in devant la délégation du ministère de l'équipement et du transport pour protester contre des fonctionnaires chargés de l'examen du permis de conduire, qu'ils

accusent d'extorsion, car ils obligent les candidats à verser de l'argent. Les protestataires ont dénoncé toutes les pratiques frauduleuses du secteur des transports à Errachidia et en particulier au centre d'examen du permis de conduire.

التجديد Quatrième report de la visite d'une commission parlementaire à Tamesna

La visite d'une commission parlementaire au projet résidentiel Tamesna, prévue mardi 15 juin, a été reportée pour la quatrième fois. Selon des sources informées, la présence de certaines associations de victimes du projet près du siège de l'administration de la ville de Tamesna, lieu de réception de la commission, serait la cause de ce report. Les mêmes sources affirment que des

responsables ont essayé de convaincre les représentants de ces associations de quitter les lieux expliquant que la commission effectuera une visite d'exploration des lieux de la résidence sans entrer en discussion avec les représentants des personnes lésées, mais ces derniers maintiennent leur décision d'assister à cette visite.

16/06/2010

DIVERS



M. Alami : Le gouvernement est fermement déterminé à lutter contre la corruption

Le gouvernement est fermement déterminé à lutter contre la corruption et à moraliser la vie publique du fait des répercussions négatives de ce phénomène sur la société, a affirmé mardi à Rabat le ministre chargé de la modernisation des secteurs publics, Saad Alami. En réponse à une question orale à la Chambre des conseillers sur « la prolifération de la corruption », le ministre a souligné que le gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures du plan national de lutte contre la corruption,

citant entre autres l'installation de l'Instance centrale de prévention de la corruption. Il a en outre rappelé l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la déclaration du patrimoine, l'amendement du code pénal en vue de protéger les personnes qui dénoncent tout acte de corruption, l'adoption de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et la révision du décret relatif à la passation des marchés publics.



Détournements dans une agence de Poste Maroc de la province de Khénifra

Des sources bien informées du quotidien « Al Ittihad Al Ichiraki » ont déclaré que plus de 50 000 dirhams ont été détournés du compte de l'Agence de Poste Maroc de Kerrouchen, et que la Poste portera plainte en

justice pour abus de confiance. Les mêmes sources ont ajouté que les clés de l'agence ont été données à un autre fonctionnaire en attendant que la gestion de l'établissement lui soit confiée.



Azilal : Détournement de plus de 13 millions de dirhams par voie électronique

A la suite d'une plainte déposée auprès des services de la police judiciaire d'Azilal, un jeune technicien en informatique a été arrêté pour détournement de fonds publics destinés au paiement de prestataires de services. D'un montant de 13 millions de dirhams, ces fonds ont été transférés par l'auteur à ses comptes bancaires per-

sonnels ; celui-ci s'est introduit frauduleusement dans le système informatique de la trésorerie générale d'Azilal. Les efforts de la police ont abouti à son arrestation le jour même à Témara. Le délinquant qui a avoué avoir un système de piratage pour effectuer ces opérations, a été déféré devant la Cour d'appel de Béni Mellal.



Le conseil de Casablanca a chargé la société « Seta » de la collecte des ordures à El Hraouine

Le Conseil de la ville de Casablanca a concédé de manière très discrète, la collecte des ordures de la zone El Hraouine de la préfecture d'arrondissements de Moulay Rachid, à la société « Seta ». Des sources informées ont manifesté leur étonnement à propos de cette concession alors que deux autres sociétés « Tecmed » et

« Segedema » sont chargées de la collecte des déchets des arrondissements de Sidi Othman et Moulay Rachid. Les mêmes sources affirment que la société « Seta » est favorisée par le conseil de la ville de Casablanca parce qu'elle dépend de la société « Lydec ».

16/06/2010

DIVERS

Un agent des renseignements militaires accusé d'être l'intermédiaire avec un trafiquant de drogue à Melilia

Les enquêtes de la brigade nationale de la police judiciaire ont révélé qu'un homme d'affaire marocain résident à Melilia et détenu actuellement pour blanchiment d'argent, collaborait avec le baron de la drogue « Zaimi ». Il assurait le trafic à partir de certains villages côtiers situés près de Nador et la recherche des clients en Espagne. Les investigations des polices marocaine et espagnole ont montré que cet homme d'affaire surnom-

mé « Nofolokho » a blanchi des milliards de centimes provenant du trafic de la drogue dans des projets immobiliers à Melilia. En effet, un accusé a déclaré que « Nofolokho » connaissait un agent des renseignements militaires marocains, qui travaillait en tant qu'intermédiaire entre lui et des responsables de la marine royale et des forces auxiliaires pour lui faciliter le trafic entre Nador et Al Hoceima et les côtes du sud de l'Espagne.

17/06/2010

Bonne gouvernance : les sociétés de crédit s'y mettent aussi

La commission nationale de gouvernance d'entreprise présentera, vendredi 18 juin, le code de bonne gouvernance destiné aux établissements de crédit. Ce document devra permettre d'adopter un ensemble de règles et de bonnes pratiques en termes de responsabilité de l'organe de gouvernance, de contrôle interne, de gestion des conflits d'intérêt, de transparence et de diffusion

de l'information. Le lancement officiel du code spécifique de bonne gouvernance à l'usage des établissements de crédit verra la participation de Nizar Baraka, ministre des Affaires générales et économiques, de Mohamed Horani, président de la confédération patronale, de Mohamed Kettani, président d'Attijariwafa Bank.

Rapport de la cour des comptes: A quand les poursuites ?

Le ministère de la Justice n'a reçu jusqu'à présent aucun dossier juridique du procureur général du Roi près la cour des comptes à la suite de la publication de son dernier rapport (2010), pour entamer des poursuites, a affirmé mardi à Rabat, le ministre de la Justice, Mohamed Naciri. En réponse à une question orale à la chambre des conseillers sur le dernier rapport de la Cour des comptes, le ministre a indiqué que les poursuites sont régies par des normes juridiques et ne peuvent être entamées sans bases juridiques avec à l'appui des documents

confirmant les faits attribués à telle personne. Le ministre de la Justice dans ce cas, a-t-il précisé, doit recevoir un dossier complet de la part du procureur général du Roi près la Cour des comptes, et disposer de tous les documents confirmant les faits pouvant être qualifiés d'infractions punies par le Code pénal. M. Naciri a souligné qu'en plus des rapports émanant de la Cour des comptes, le ministère de la justice engage les poursuites nécessaires quand il s'agit de prévarication et détournement de deniers publics.

17/06/2010

DIVERS



Le ministère de l'intérieur enquête sur la vente d'un terrain du groupe « Al Omrane » à Essaouira

Selon des sources du quotidien « Al Massae », le ministère de l'Intérieur a lancé une enquête à Essaouira concernant la vente d'un terrain par l'agence d'Al Omrane à une société de distribution de carburant, avant d'avoir un certificat de décharge de la direction des domaines. Le groupe Al Omrane, la préfecture d'Essaouira et l'administration des domaines ont été obligés de donner des réponses écrites aux questions du ministère. Cette affaire remonte à l'année 2007, pendant laquelle

la direction des domaines a vendu un terrain de 36 hectares à la société Al Omrane au prix de 150 dirhams le m². Les enquêtes du ministère de l'intérieur concernant les dates des contrats de vente ont montré que la société Al Omrane a vendu trois lots de ce terrain à la société de distribution de carburant avant même qu'ils ne lui aient été cédés par la direction des domaines.



Habitat insalubre : arrestation de trois responsables à Berrechid

Le ministère de l'intérieur, a arrêté, mardi trois hauts responsables, pour avoir favorisé le développement de l'habitat insalubre à Berrechid. Il s'agit du chef du cercle de Berrechid et de deux agents d'autorité, un caïd à Had Soualem et un autre à Sidi Rahal. La décision de l'administration territoriale a été prise à la suite du rapport élaboré par la commission de l'inspec-

tion générale lors de sa visite après les dernières élections communales, au cours de laquelle elle a enregistré plusieurs irrégularités dans la zone urbaine, ainsi que la construction d'entrepôts et de bidonvilles. Pour cette raison, la commission s'est rendue dans la région le 15 juin, pour contrôler les travaux du président et des responsables dans la lutte contre l'habitat insalubre.



Des conseillers demandent un audit des comptes de l'Office de commercialisation et d'exportation avant sa transformation en société anonyme

Mardi 15 juin, lors d'une session à la chambre des conseillers, des parlementaires ont demandé la constitution d'une commission, à l'office de commercialisation et d'exportation, en vue de contrôler la gestion de l'office avant sa transformation en société anonyme. Ils ont signalé que lors de la présentation de la loi 26.09 à l'origine de ce changement, des documents montrant les

dysfonctionnements détectés dans la gestion de cet office ont été présentés, et ils ont souligné que l'office n'a pas tenu son conseil d'administration de l'année 2002 à l'année 2008, ce qui requiert l'examen de son administration et de sa situation juridique ; d'autres conseillers ont demandé un audit des comptes de l'office puisqu'il s'agit de la gestion des deniers publics.

18/06/2010



Un responsable des Eaux et forêts à Berrechid suspendu de ses fonctions

Le Haut commissariat aux eaux et forêts a suspendu de ses fonctions un responsable de sa délégation de Berrechid. Selon les sources du journal, cette décision a été prise à la suite de plusieurs rapports envoyés par différents responsables, notamment celui de

Mohammed Fanid, gouverneur de la province, sur les dysfonctionnements que connaît la bande littorale de Berrechid tels que le trafic de sable des plages des communes de Soualem et de Sidi Rahal.

18/06/2010

DIVERS



Une commission parlementaire pour enquêter sur l'utilisation par Maroc Télécom des biens immobiliers des œuvres sociales

Le président du groupe parlementaire du PJD, Mustapha Ramid, a adressé une lettre au président de la commission de l'intérieur et de la décentralisation, demandant l'organisation d'une mission d'exploration provisoire, pour s'assurer du respect de l'article 108 de loi relative à la poste et aux télécommunications, relatif aux biens mobiliers et immobiliers affectés aux œuvres sociales du secteur. Cette demande a été formulée à la

suite d'une plainte présentée par l'association des œuvres sociales de Maroc Telecom, accusant la société de s'approprier certains de ses biens. Cela concerne la vente d'un parking à une société française à Rabat, la cession des terrains de tennis du club de la poste à une société privée ainsi que la transformation d'un restaurant, d'une buvette et d'une crèche en bureaux à Casablanca.



Réduction des prix de 167 médicaments

Les prix de plus de 167 médicaments importants ont subi dans une première étape une baisse de 10 à 55 %, a affirmé mercredi à Rabat la ministre de la Santé, Yasmina Baddou. En réponse à une question orale à la Chambre des représentants sur les prix des médicaments, la ministre a expliqué que cette réduction concerne les médicaments de base dont les tarifs sont élevés, notamment ceux utilisés pour le traitement du cancer, les maladies cardiovasculaires, les antibiotiques et l'insuline. Le ministère de la Santé procédera également

dans les prochains jours à la réduction des prix d'autres médicaments en particulier ceux utilisés dans les maladies respiratoires, le traitement du cancer, les maladies cardiovasculaires et les vaccins. La ministre de la santé a précisé que son département s'active, en collaboration avec toutes les parties concernées, à mettre en place un cadre référentiel pour fixer les prix des médicaments et ce à l'instar des pays de référence dans ce domaine.



Un coup de pouce législatif

Le gouvernement vient d'adopter un projet de loi libérant les fonctionnaires ayant une charge élective. Cela permettra aux présidents des conseils communaux d'être présents en permanence au sein de la commune et

de veiller au bon fonctionnement des services publics communaux, notamment ceux chargés de fournir des prestations de proximité au citoyen.



Prolifération de l'habitat insalubre : des mesures disciplinaires à l'encontre des agents et auxiliaires d'autorité impliqués

Le ministre de l'Intérieur, Taieb Cherkaoui, a indiqué que son département prendra très prochainement des mesures disciplinaires rigoureuses à l'encontre des agents et auxiliaires d'autorités impliqués dans la prolifération de l'habitat insalubre. Ces mesures seront prises dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre le phénomène et mettre en œuvre les décisions des commissions d'inspection relevant de l'inspection générale de l'administration territoriale, a-t-il souligné, mercredi,

dans sa réponse à une question orale à la chambre des représentants relative à l'accaparement de terrains par des responsables locaux et à l'encouragement de la prolifération de l'habitat insalubre. Il sera procédé, en outre, à la mise en œuvre des décisions des commissions d'inspection, par l'engagement de poursuites judiciaires contre les personnes impliquées dans l'encouragement de ce phénomène.

18/06/2010

DIVERS



Fraude, corruption et blanchiment : Comment protéger l'entreprise contre le fléau ?

Impunité et déficit de dénonciation, telles sont entre autres les circonstances aggravantes de la corruption. Le constat a été dressé, mercredi dernier, lors d'un débat organisé par la chambre du commerce international du Maroc (CCI). Le fléau ne cesse de prendre des proportions inquiétantes dans le monde des affaires, champ souvent occulté au détriment de la petite corruption. Pourtant, « la corruption transactionnelle est partout présente et prend parfois l'allure de l'huile dans les rouages », souligne Abdesselam Abouddrar, le président de l'Instance centrale de prévention de la corruption. Alors, comment protéger l'entreprise contre les risques de corruption et de fraude ? C'est la grande question soulevée par le débat de la CCI-Maroc. Il n'empêche

que « sa formulation s'avère inappropriée », fait remarquer un intervenant. Car l'entreprise ne subit pas le phénomène de corruption et encore moins celui de la fraude. Bien au contraire, elle se trouve au centre de la mouvance du système. D'abord, de par ses relations avec le secteur public et dans les transactions qu'elle réalise ensuite avec ses partenaires privés. A cet égard, Abdessalam Saddouq, président de la Commission éthique et de déontologie de la CGEM, déclare que « l'absence, d'un encadrement légal ne fait qu'exacerber la situation ». Pour immuniser sa propre entreprise, le management n'a d'issue que la bonne gouvernance mais encore faut-il s'imprégner du devoir d'exemplarité insiste un intervenant.



Un projet de loi sur le contrôle financier de l'Etat

Le projet de loi complétant la loi n° 69-00 relative au contrôle financier exercé par l'Etat sur les établissements publics et autres organismes a été adopté par le conseil de gouvernement. C'est un projet qui s'inscrit dans le cadre du régime qui organise les conditions et les modalités de conclusion des marchés de l'E-

tat. Il a pour objectif l'unification des régimes régissant les appels d'offres publics par l'élaboration d'un texte unique qui concerne l'Etat, les établissements publics, les collectivités locales et les travaux d'ingénierie urbanistiques, tout en tenant compte de leurs spécificités.



Le conseil de l'arrondissement de Rabat-Hassan démet de ses fonctions le premier vice-président

Mercredi 16 juin, le conseil de l'arrondissement de Rabat-Hassan a démis de ses fonctions le premier vice-président Mohammed Balkhi du parti de l'Istiqlal. 31 conseillers ont voté pour la démission du conseiller. Une commission d'enquête a constaté l'implication du premier vice-président dans la délivrance de permis de construire illégaux signés par lui et qui ne contiennent pas la signature du chef du service de l'urbanisme de

l'arrondissement de Hassan. La commission a souligné aussi l'utilisation de cachets non conformes à ceux du service de l'urbanisme, et la délivrance de permis non enregistrés au bureau d'ordre de l'arrondissement. Plusieurs conseillers du PJD ont appelé le président du conseil à ouvrir des enquêtes sur ces dysfonctionnements.

14/06/2010



Brésil : La loi anticorruption sera effective dès les élections d'octobre

Nouvelle victoire pour la société civile brésilienne. La loi anticorruption dénommée « Ficha limpa » (casier vierge), qui prévoit que tout politique condamné pour un délit de corruption sera inéligible pendant huit ans, entrera en vigueur avant les élections présidentielles et législatives d'octobre 2010, annonce la Folha de São Paulo. Près de 3 millions de Brésiliens

avaient exigé cette loi par le biais d'une pétition lancée sur Internet. Adoptée par l'Assemblée et promulguée par le président Lula malgré une forte opposition des élus qui ont tenté de retarder son application, elle entend lutter contre la corruption endémique qui touche la classe politique brésilienne.



Egypte: La lutte contre la corruption au centre du congrès annuel de l'OADA

L'organisation arabe pour le développement administratif (OADA) tiendra, du 3 au 5 juillet prochain au Caire, son congrès annuel sous le signe "vers une stratégie nationale de lutte contre la corruption". Selon les organisateurs, ce congrès se penchera sur l'examen des orientations de l'administration en matière de lutte contre la corruption. Les experts et chercheurs se pencheront de même sur la problématique de la corruption et ses impacts et les stratégies à mettre en œuvre pour

lutter contre ce phénomène. Initié en collaboration avec « Transparency international », l'Organisation pour la coopération économique et le développement et l'Organisation arabe pour la lutte contre la corruption, ce congrès portera aussi sur les moyens de lutte contre la corruption dans les pays arabes, les mécanismes pour garantir la réussite des initiatives de lutte contre ce phénomène et les expériences arabes et internationales dans le domaine.

15/06/2010



Burkina-Faso : Plusieurs malversations financières identifiées

L'Autorité supérieure du contrôle d'Etat (ASCE) du Burkina Faso, organe chargé de la lutte contre la corruption, a annoncé le 16 juin que plusieurs cas de malversations financières et administratives ont été identifiés au cours de l'année passée. Présentant son rapport annuel d'activités en 2009 lors d'une conférence de presse donnée à Ouagadougou, l'ASCE a affirmé que 15 structures publiques avaient été inspectées. Au cours de l'année 2009, l'équipe de l'ASCE a effectué une

trentaine de missions dans des structures étatiques et des communes. En tout 275 rapports ont été produits, faisant état de 44 cas de malversations économiques et financières. Il s'agit notamment de détournements de fonds, de mauvaise tenue de la comptabilité, de non-justification des dépenses, de corruption et plusieurs autres cas d'irrégularités et d'insuffisances dans la gestion de structures de l'Etat et du privé.

11/06/2010



Cameroun : Lutte contre la corruption, 50 dossiers sont en cours d'instruction

Un séminaire régional annuel consacré à la lutte contre la corruption a été ouvert, le 16 juin, à Yaoundé, par l'ambassadeur des Etats-Unis au Cameroun et le Vice-Premier ministre, ministre de la Justice, garde des Sceaux. Des juges, procureurs et enquêteurs d'Ouganda, de Sierra Leone, de Tanzanie, du Libéria, du Rwanda, du Cameroun et des Etats-Unis sont ainsi réunis pour échanger sur les pratiques faisant autorité et nouer des liens qui vont aider à contrecarrer la corruption au plan

national et transnational. Coparrainé par les ministères américain et camerounais de la Justice, ce séminaire qui s'achève ce 18 juin, permettra de réfléchir sur plusieurs normes internationales en matière de lutte contre la corruption et de recouvrement d'avoirs volés, techniques de détection de la corruption dans les sociétés et les entreprises d'Etat, transferts internationaux de fonds, et détection de la corruption dans les services de douane et autres services de collecte de recettes.

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 juillet 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Pour plus d'information sur le règlement et les conditions de participation, veuillez consulter le lien suivant: www.transparencymaroc.ma

Avis aux étudiant(e)s de master et de doctorat

Pour soutenir les étudiant(e)s chercheurs en master et en doctorat, en sciences juridiques économiques et sociales, travaillant sur un sujet lié à la corruption, Transparency Maroc met à leur disposition un dispositif constitué de :

- Séances d'encadrement par des spécialistes et des experts pour les soutenir dans leurs recherches
- Documentation relative à la thématique de la corruption
- Aide financière éventuelle pour les étudiant(e)s retenus peut être envisagée selon les ressources existantes.

Un comité de sélection retiendra les candidatures les plus intéressantes. La priorité sera donnée aux sujets portant sur la thématique de la corruption au niveau local, régional et national au Maroc.

Un dossier doit être constitué et envoyé à l'adresse électronique de Transparency Maroc luttezcontrela-corruption@transparencymaroc.ma La liste des étudiant(e)s retenue(e)s sera affichée sur le site Web de l'association www.transparencymaroc.ma à la fin du mois d'août 2010.

[Le dossier doit être envoyé avant le 30 juillet 2010](#)

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption

Résidence Kays, Immeuble D,

Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal

Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

Courriel : observatoire@transparencymaroc.ma

Site : www.transparencymaroc.ma